

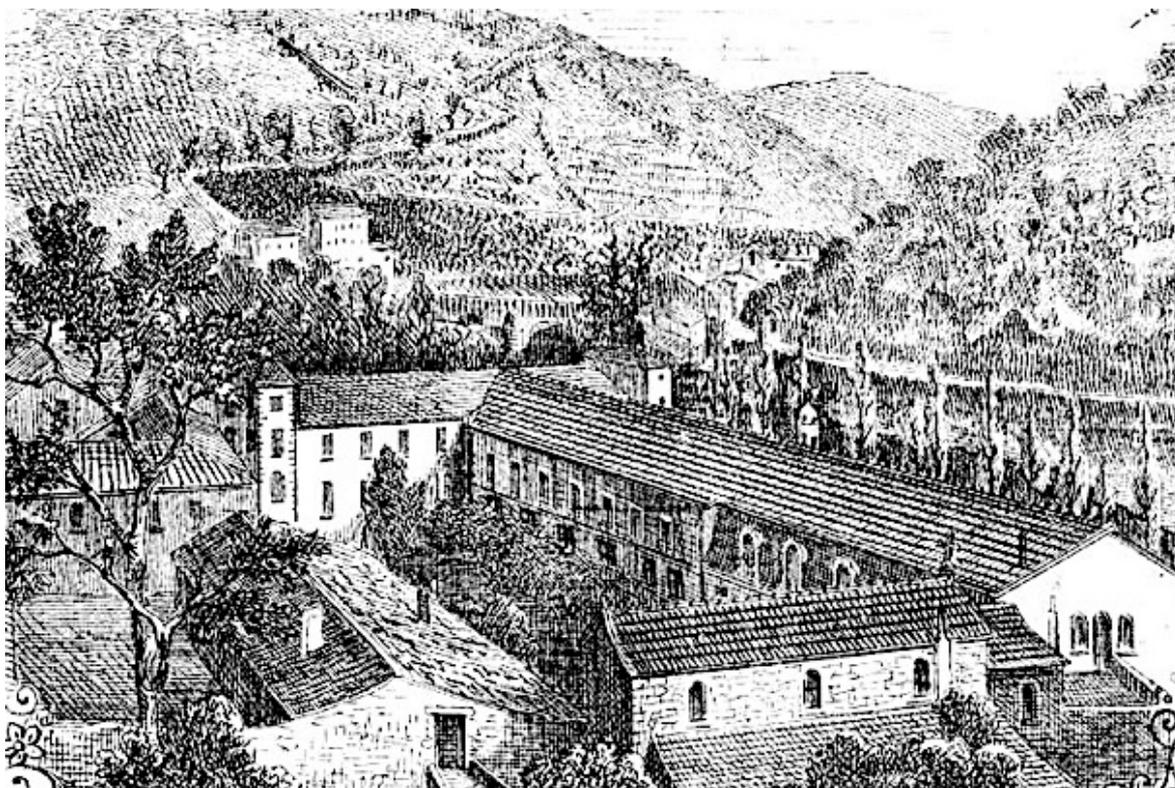
# Le MOULINAGE de VEYRIERES – CHIROLS

de 1856 à 2020

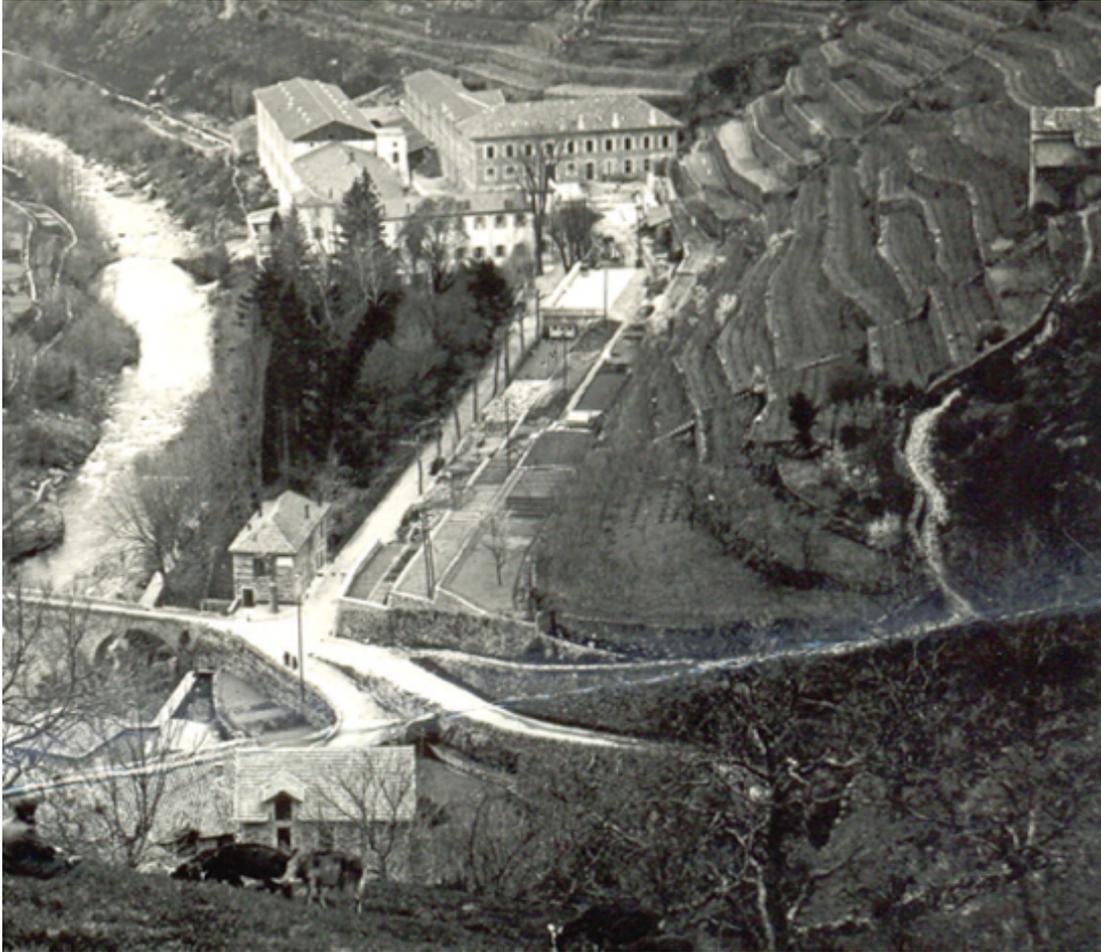
1857 après la crue centennale du 10 septembre



1895



1927



Sachet échantillon d'une flotte de soie datant de 1890

**A la Mémoire de nos ancêtres,**

**Etienne Plantevin, « tisserand » à Aubenas, rue du Barry, 1725-1794**

**Jean Louis Vincent Plantevin, « presseur de draps de laine » chez Goudard à Pont d'Aubenas, 1785-1864**

**Jean Louis Plantevin, « moulinier » à Veyrières, 1818-1904**

**Jean Joseph Plantevin, « moulinier » à Veyrières, 1863-1944**

**En souvenir de leurs descendants et de leurs proches aujourd'hui disparus**

**Jean, Georges, Madeleine, Pierre, André, François, Jean François, Maurice, José Plantevin,  
Paul Lamy, Paul Devillard, Jean Lamy  
qui à des fonctions diverses, se sont consacrés à cette entreprise.**

## **Les moulinages Plantevin de Veyrières de 1856 à 2020**

### **La famille dans les deux conflits mondiaux du 20<sup>ème</sup> siècle**

L'avènement de la culture du mûrier, le développement de la sériciculture et de la filature de la soie dans le sud des départements de l'Ardèche et de la Drôme, comme dans le nord des départements du Gard et du Vaucluse, ont été longuement expliqués par le professeur Yves Morel dans ses ouvrages « Jean Louis Plantevin moulinier », « Les maîtres du fil », « L'Ardèche et ses fabriques à soie ».

Le Roi Henri IV et son ministre Sully, considérant que les importations de tissus de soie italienne (Lombardie et Toscane) entraînaient pour le Royaume des sorties d'or trop importantes, avaient dès 1602, chargé Olivier de Serres d'organiser la culture du mûrier en France, pour promouvoir une production de soie française. Une ordonnance royale imposa à chaque paroisse de posséder une pépinière de mûriers et une « magnanerie ». La production nationale de la soie était ainsi lancée. Les plantations de mûriers, la sériciculture, les filatures de soie allaient se développer tout au long des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles. Le moulinage allait apparaître à la fin du 18<sup>ème</sup>.

Jean Louis Plantevin est né en 1818. Il est le fils de Jean Louis Vincent Plantevin (1785-1864) et de Madeleine Delubac (1786-1849). Jean Vincent était ouvrier « presseur de draps » de laine à la manufacture de teinture Goudard- Ruelle de Pont d'Aubenas.

Jean Louis commence sa vie professionnelle en 1831 à l'âge de 13 ans, dans une « fabrique à soie » du quartier de Tartary appartenant à Mathon et Bouchard.

A 17 ans il est embauché par les frères Ricard à la Fabrique des Portes de Meyras comme apprenti contremaître. Très vite ils le nomment contremaître de leur fabrique Avias à Chirols. A 19 ans ils lui confient la pleine responsabilité de leur fabrique du Crouzet sur la commune d'Ailhon. Expérimenté et entreprenant, on le trouve ensuite dans d'autres fabriques à Pont de Labeaume/Pourtalou, à Vals-les-Bains, à Saint-Pierre de Colombier/Aulueyres ... A 28 ans en 1846, il se met à son compte, louant « à ferme » des fabriques équipées et se lançant dans l'ouvraison « à façon » pour des donneurs d'ordres locaux, puis stéphanois et lyonnais. Ses compétences et sa rigueur font de lui un partenaire apprécié.

Sa sœur Louise restera célibataire, ses deux frères Charles et Félix suivront son modèle. Il les épaulera et les aidera à établir leurs propres fabriques à Burzet.

En 1850 il épouse Rose Agathe Dejoux, fille d'un arboriculteur, marchand de soie, moulinier, installé à Montpezat. Elle a 21 ans. En 1851 il prend « à ferme » la fabrique d'Aulueyres à Saint-Pierre de Colombier appartenant à la famille de Praneuf. Il s'agit d'une des plus anciennes usines de moulinage du Vivarais, construite au début du 18<sup>ème</sup> siècle. Le jeune couple s'y installe.

En 1855 Jean Louis prend « à ferme » la fabrique de Veyrières qui appartient à un de ses clients, le fabriquant de soierie lyonnais Berjon. Il y installe son frère Charles.

«... Le 10 septembre 1857, de terribles inondations ravagent les vallées ardéchoises.

Les flots boueux envahissent les usines, démolissent les prises d'eau et les machines, souillent et gâtent les marchandises. Les pertes sont lourdes pour Jean Louis qui arrivera cependant à maintenir en activité les 2 fabriques d'Aulueyres. Il retombe sur ses pieds. Il va chercher à Lyon des soies d'Italie. Dès le début de 1858 il gagne 20 000 francs et à la fin de la même année il a récupéré totalement les pertes subies l'année précédente ... (extrait de l'ouvrage « Jean Louis Plantevin, moulinier » du Professeur Yves Morel) »

Quatre ans après, en 1861, Jean Louis achète à Berjon l'ensemble du site de Veyrières. Il quitte son logement d'Aulueyres pour venir s'y installer avec sa famille. De l'union de Jean Louis et de Rose Agathe, appelée couramment Rosine, sont nés 4 enfants : - Berthe (1852-1879) qui épouse Marius Raphanel, moulinier à Lalevade - Nelly (1853-1928) qui épouse Henry Rey-Herme (1851-1910), commerçant à Aubenas. - Maria (1856-1935) qui ne se mariera pas, restera à Veyrières et deviendra « Titan » pour ses neveux et nièces, - Joseph (1863-1944) qui prendra la suite de son père.

## 4

Jean Louis va développer ses bâtiments et la force motrice que la Fonteaulière peut lui apporter. Il augmente ainsi sa capacité de production et peut développer sa clientèle. A l'image de ses confrères qui réussissent, il transforme sa maison d'habitation, la dote de pignons à chacune de ses extrémités et d'une terrasse dominant la rivière. Il aménage un vaste parc d'agrément. Il fait patiemment des acquisitions foncières en bordure de rivière vers l'amont et vers l'aval. Elles lui permettront d'allonger les tracés de ses béalières et d'augmenter ainsi la hauteur de ses chutes d'eau. En pionnier il aborde la production d'électricité.

Il perd Rosine le 7 juin 1872 dans sa quarante-quatrième année. Joseph avait 9 ans.

Il va lui assurer une formation intellectuelle classique dans différents pensionnats.

Il lui fait partager sa vie d'industriel chef d'entreprise. A 18 ans, il en fait son collaborateur permanent dans les domaines techniques et commerciaux.

La main-d'œuvre féminine environnementale étant insuffisante, Jean Louis crée un « internat » et accueille des orphelines de Marseille dont il confie l'encadrement à des religieuses de Saint-Joseph d'Aubenas qu'il fait résider sur place. Il aménage une chapelle.

Il est très engagé dans la vie locale. Il deviendra maire de Chirols après que ce village ait été détaché de la commune de Meyras. Il assure plusieurs mandats sur 17 ans.

En 1889 Joseph épouse Lucie Pascalon dont la famille réside à Lyon. Ses grands parents paternels étaient originaires de Névache dans les Hautes-Alpes et ses grands parents maternels des Monts du Lyonnais.

En 1890 Jean Louis a 72 ans. Il transmet à son fils la responsabilité de l'entreprise. Joseph développe ses affaires en faisant travailler « à façon » des confrères dans les vallées environnantes. Sur la place de Lyon Il a une clientèle fidèle qui apprécie son sérieux et ses compétences.

Jean Louis décède le 6 février 1904.

Joseph et Lucie auront 11 enfants, 4 filles et 7 garçons. Ils feront tous des études dans différents collèges et Ecoles, pensionnaires ou hébergés à Lyon par des proches de la famille. Deux des garçons décéderont prématurément - Charles en 1911 d'une mauvaise angine consécutive à la très forte canicule qui toucha le pays et fit de très nombreuses victimes - Joseph en 1923 d'un accident de voiture -.

En février 1914, l'aînée de leur fille, Emma, épouse Paul Lamy, diplômé des Ecoles « Centrale des Arts Manufactures » et « Supérieure d'Aéronautique ». Il travaille chez un constructeur d'avions à Paris. L'exil parisien d'Emma sera de courte durée. La guerre de 1914 éclate au mois d'août. Emma enceinte revient s'installer chez ses parents à Veyrières. C'est là que naîtront ses deux premiers enfants, Léon le 1<sup>er</sup> décembre 1914 et Jean le 11 novembre 1916.

Les hommes de la famille ont été mobilisés et sont partis au front dès 1914, Paul Lamy, officier de réserve, artilleur, et ses 2 beaux frères Jean et Georges Plantevin. Pierre s'engage en 1916 à l'âge de 18 ans et part à son tour.

Joseph fait valoir à la Préfecture que « ... 4 des siens au front, cela fait beaucoup... ».

Il obtient que Jean soit affecté à l'arrière. Il se retrouve ainsi dans les unités du « train » et participera à l'opération des « taxis de la Marne ».

Joseph est donc privé de la présence de ses 2 fils, 24 et 23 ans, qui avaient commencé à travailler à ses côtés. Mais privé aussi des hommes jeunes qui travaillaient dans son usine, affectés à la maîtrise, l'entretien mécanique, la manutention... Il va passer quatre années difficiles, se remettant lui même à ces tâches, avec une activité qui malgré la guerre reste soutenue, lui apportant de bons bénéfices, ses frais s'étant trouvés réduits.

## 5

En 1919 il a la chance de voir revenir ses 4 soldats. Georges, maréchal des logis chez les « Dragons », a été blessé au visage lors des combats du canal de l'Ourcq, mai/juin 1918. Il est décoré de la Médaille Militaire. Pierre, dans l'Artillerie, promu aspirant, a été sérieusement gazé au cours des combats de Verdun. Paul Lamy, sans cesse en premières lignes, promu chef de bataillon, officier de la Légion d'Honneur, revient ayant lui aussi été sérieusement touché par des attaques aux gaz.

Pendant ces 4 années Joseph était maire de Chirols et devait assumer la lourde mission d'annoncer aux familles les décès de leurs hommes. Le monument aux morts de Chirols porte les noms de 38 de ses « enfants morts pour la France ». Terrible hécatombe pour ce petit village, ... comme dans toutes les campagnes françaises. Joseph va assurer plusieurs mandats de maire sur 27 ans.

Les années d'après guerre sont fastes pour le moulinage. La « viscose » a été inventée par les français Chardonnet et Auguste Délébat (de Vals-les-Bains). Bien meilleur marché que la « soie naturelle » elle s'impose dans la mode féminine. On la qualifie de « soie artificielle ». Elle est produite à partir du bois, dans différentes usines de filatures proches des zones d'activités textiles. Les approvisionnements sont simplifiés. De nouvelles applications lui sont trouvées. L'industrie du moulinage va être très sollicitée pour en assurer les différents transformations : depuis les fils fins destinés à la mode féminine – tissage et tricotage – jusqu'aux fils de plus gros calibre destinés à des usages techniques, tels que ceux entrant dans la fabrication des pneumatiques. La soie continue à être très demandée. Les perspectives sont bonnes pour l'industrie textile. Le moulinage est très actif.

La troisième des filles, Marie, épouse en 1921 Paul Devillard. Il a participé à la « grande guerre ». Il est médaillé militaire. Il est responsable de la comptabilité dans une entreprise de rubannerie à Saint-Etienne.

Les 5 garçons se marient entre 1921 et 1933. Leurs sœurs Madeleine et Laure vont rester à Veyrières. Madeleine, joyeuse, généreuse, bienveillante, très dévouée, toujours disponible, énergique, tiendra la maison, s'occupera de ses parents, de ses neveux et nièces, mais aussi des enfants des familles qui résident sur place. Elle est une infirmière efficace pour le personnel de l'usine et les habitants de la périphérie villageoise. Elle est très croyante, a le sens de l'âme et du don de soi. Son invocation favorite : « Confions nous à la Divine Providence qui veille sur nous et ne nous abandonne jamais ». Elle décède en 1976, à l'âge de 82 ans.

Laure de santé fragile était décédée en 1945 à 42 ans.

Joseph transforme son entreprise personnelle en une société anonyme.

« **J. Plantevin Ainé et Compagnie** » - JPAC - Parmi les actionnaires figurent ses enfants, ses gendres et quelques parents et amis de confiance.

A partir de 1922, JPAC investit massivement.

- A Veyrières : le long de la Fonteaulière, création d'un bâtiment de 1800 m<sup>2</sup> sur 2 niveaux afin d'y installer en rez-de-chaussée un atelier de tissage et à l'étage un atelier de moulinage. En position parallèle, au pied de la montagne, création d'un bâtiment de 2500 m<sup>2</sup> sur 3 et 4 niveaux, « l'internat », destiné aux logements du personnel qu'il faudra recruter. Une chapelle y est aménagée.

- A Thueyts : achat de la propriété de Blou et construction d'une usine de 2000 m<sup>2</sup> sur un seul niveau afin d'y installer un tissage.

Il s'agit d'une importante reconversion. Le moulinage accompagné d'un tissage permettra de proposer à la clientèle de la Fabrique Lyonnaise un « service complet ». Cette transformation est audacieuse. L'industrie du tissage est quasiment inexistante en basse Ardèche. Le personnel qualifié n'existe pas dans la périphérie. Tout sera donc à créer de toute pièce.

## 6

Des diversifications sont décidées en association avec 2 clients importants au travers de 2 sociétés à participations égales :

- une société de moulinage en Angleterre afin d'exploiter les besoins du tissage anglais en fils de viscose avec torsion. Il existe dans le Pays des filatures de viscose mais l'industrie du moulinage y est inexistante. Le partenaire investisseur est le marchand de soie lyonnais Morel Journal.
- une société de tricotage à Ugine en Savoie, en association avec un important client de la bonneterie de Troyes - Gillier - Elle va s'appeler « Bonneterie d'Ugine ».

Ces projets et investissements sont menés rondement.

- Les bâtiments et installations des nouveaux matériels à Veyrières et Thueyts sont terminés et mis en place dans les années 1927/28. Ces ateliers entrent rapidement en production.
- A Chirols au quartier du Fez est construite une importante centrale hydro-électrique d'une puissance de 200 KW – conduite forcée et 8 mètres de chute. Elle alimente l'usine de Veyrières par une ligne électrique privée.
- La Bonneterie d'Ugine démarre en 1925. C'est André qui en est nommé responsable.
- Le démarrage de la filiale anglaise est prévu pour 1937/38.

Mais en matière économique rien n'est absolument certain ni pérenne.

La grande dépression américaine de 1929 a des répercussions qui bouleversent les économies européennes à partir de 1931. Les marchés se fragilisent. La confiance se perd. Pour l'entreprise Plantevin, il faut rentabiliser les lourds investissements qui viennent d'être réalisés. Il faut élargir la clientèle, obtenir de nouvelles commandes. Il faudra aussi créer et développer l'activité des filiales. L'effort de prospection commerciale est intensifié alors que les perspectives économiques s'assombrissent.

Mais dans ce contexte fragilisé l'année 1934 amène deux revers très importants :

-Au printemps l'entreprise se trouve confrontée à la défection brutale de son principal client lyonnais, accompagnée d'un lourd impayé. Les souvenirs sont restés muets sur l'origine de ce grave événement.

-Le 4 juillet, alors que toute la famille est absente, s'étant déplacée à Lyon pour les funérailles d'une parente très proche, tante Emma Cabaud, les bâtiments nouvellement construits sont ravagés par un violent incendie. Comme chaque semaine, le même jour, au même endroit en amont de l'usine, en bordure du canal, un ouvrier faisait brûler des déchets de tubes carton, emballages, bourres de fil... Le vent du nord était violent, des flammèches ont été emportées vers les toitures du nouveau bâtiment longeant la Fonteaulière. Les experts en assurances ont estimé que ces flammèches avaient pu atteindre des « bourres » de viscose (très inflammable) accumulées sous les tuiles... L'année précédente le Cabinet d'expertise en Assurances « Galtier » avait fait l'évaluation de tous les biens du site. Les primes d'assurances avaient été redéfinies. Elles étaient payées en conséquence.

L'incendie de caractère accidentel ne fit aucun doute. Les indemnités d'assurances furent substantielles et versées rapidement.

En raison de la dépression économique qui avait gagné l'Europe, il ne parut pas utile de remplacer les capacités de production détruites. Malgré l'impayé, la perte du client et les importants dégâts, la trésorerie avait été sauvegardée grâce au paiement des indemnités d'assurances.

Seul le rez-de-chaussée du nouveau bâtiment le long de la rivière fut remis en état, couvert par une toiture terrasse, et rééquipé de moulins. Le bâtiment « internat » au pied de la montagne fut sécurisé et partiellement réaménagé en logements. Tout le tissage fut concentré sur la nouvelle usine de Thueyts. François le dernier des fils de Joseph en fut nommé responsable. S'étant marié en 1933 il s'installa à Thueyts.

Du fait de la chute d'activité, il fallut réduire la structure de direction de l'entreprise. Jean, le fils aîné, que Joseph avait prévu de garder auprès de lui, fut délégué en Angleterre pour organiser la mise en

## 7

place de la nouvelle entreprise, en trouver le lieu, créer ses ateliers, démarcher les clientèles potentielles... Il y partit en 1935. C'est son frère Georges qui devait le relayer lorsque l'entreprise serait en fonctionnement. On prévoyait un délai de l'ordre de 3 ans.

Georges prit la responsabilité du moulinage de Veyrières et Pierre celle des moulinsages d'Aulueyres et Montpezat.

L'entreprise de moulinage anglaise fut installée à proximité de Buxton, petite ville d'eau dans le comté du Derbyshire, à l'est de Manchester, à quatre heures de train de Londres et une heure de Manchester. Elle fut dénommée « Litton Mills ». Ses vastes bâtiments avaient précédemment abrité une filature de coton. Ils étaient appropriés à l'installation d'un moulinage. Situés au bord d'un cours d'eau, ils disposaient d'une force hydraulique. La main d'œuvre locale était abondante. Jean et sa famille partirent s'installer à Buxton.

La montée des fascismes en Allemagne, Italie, Espagne, brisait la confiance.

On s'installait dans l'expectative de conflits. Les activités textiles fléchissaient.

La dynamique de Veyrières avait été rompue par l'incendie de 1934.

Jean entreprenait la création de la nouvelle entreprise anglaise dans un climat d'incertitude extrême.

Pour en assurer le démarrage il avait fait venir une équipe d'Ardéchois et Ardéchoises qui devrait assurer l'encadrement et la formation du personnel anglais. Ils allaient connaître une étonnante aventure.

Jean rejoignait Veyrières 2 fois par an. Il devait régulièrement rendre des comptes à l'associé lyonnais qui finançait à 50% le démarrage de l'entreprise.

A partir de 1938, celle-ci était en capacité de production. Elle avait établi sa clientèle, la fournissait et lui donnait entière satisfaction.

Jean s'était constitué un réseau relationnel efficace et solide. Il avait parfaitement accompli sa mission. Il parlait couramment l'Anglais. Il apparut évident qu'il était le seul qualifié pour la poursuivre. Il resta donc en Angleterre.

La déclaration de guerre en 1939 créa le choc que l'Histoire nous a appris, que nos parents ont vécu et dont les plus âgés d'entre nous se souviennent. On s'enlisa d'abord dans la « drôle de guerre » qui allait durer un an sans agression. L'Angleterre avait mis son industrie au service de sa Défense Nationale. Elle poussait sa production aéronautique. Il allait falloir fabriquer des parachutes dont le tissu serait fait d'un nouveau fil synthétique – le Polyamide Nylon - créé par la société américaine Dupont de Nemours. L'industrie chimique britannique en avait acquis la licence et pouvait le produire. Ce fil devait être « tordu » avant d'être tissé. Seul le moulinage créé par Jean Plantevin était en mesure de faire une telle opération de torsion. Jean se porta candidat auprès de la Défense Nationale. L'entreprise Litton Mills fut agréée. Elles reçut des commandes importantes qui devaient durer le temps des conflits.

Mais la France envahie par l'Allemagne, avait signé avec elle l'armistice. L'Angleterre, alliée de la France, restait en guerre. Elle était constamment bombardée par l'aviation allemande. L'Etat Français présidé par le Maréchal Pétain était entré en « collaboration » avec l'Allemagne. Les Anglais considèrent que la France les a trahis, qu'elle est devenue leur ennemie. Le Royaume d'Angleterre ne peut tolérer qu'une entreprise appartenant à des Français puisse travailler pour sa Défense Nationale. Litton Mills est mise « sous séquestre ». Elle ne pourra continuer ses productions que sous la surveillance assidue et permanente de contrôleurs nommés par le ministère de la Défense Nationale. Dès l'appel du 18 juin du Général de Gaulle depuis Londres, Jean Plantevin s'y précipite. Il rallie la « France Libre ». Il le fait savoir. Il redevient ainsi l'allié des Anglais. Il peut poursuivre ses activités industrielles avec un contrôle très détendu. Les commandes affluent.

Pendant tout le temps de la guerre jusqu'au moment du débarquement de 1944 en Normandie, sa famille accueillera régulièrement en permission et en convalescence des soldats français ayant rejoint les « **Forces Françaises Libres** » en Angleterre. Elle est ainsi reconnue avoir fait partie des **FFL**.

De 1940 à 1944 la France est dirigée par le Gouvernement de Vichy du Maréchal Pétain – chef de l'Etat Français – Elle est coupée en 2 zones. La « Zone Occupée » par l'armée allemande au nord d'une « ligne de démarcation », allant de l'Atlantique à la Suisse, et la « Zone Libre » non occupée au sud. Suivant les accords d'armistice la France a pu y conserver une petite armée de 100000 hommes, sans armement lourd, dite l' « armée d'armistice ».

A la suite du débarquement américain du 9 novembre 1942 sur les cotes du Maroc et de l'Algérie qui sont sous administration de l'Etat Français, l'armée allemande envahit la « Zone Libre » le 11 novembre. L'Allemagne impose la dissolution de l'armée d'armistice. La plupart de ses hommes va rejoindre la Résistance dans la clandestinité. Quatre des petits fils de Joseph dont trois très jeunes officiers vont ainsi s'engager pour la libération de la Patrie.

- Léon Lamy, Saint Cyrien, lieutenant dans l'Infanterie Coloniale, aujourd'hui « Infanterie de Marine », vient de rentrer d'un séjour africain de 3 ans au Niger dans une unité « méhariste », à proximité du lac Tchad. S'étant concerté avec son frère Jean et son beau frère Tom Morel, Il part immédiatement par les Pyrénées, l'Espagne et le Maroc pour rejoindre l'Algérie. Il s'y engage au « 1<sup>er</sup> Bataillon de Choc » début mai 1943. Il y sera capitaine, commandant de compagnie. Il va participer à la libération de la Corse, de l'île d'Elbe, de Toulon, de Dijon... Il est promu Officier de la Légion d'Honneur. Il sera tué au combat le 29 septembre 1944, sur les lieux de la Chapelle de « Notre Dame du Haut » à Ronchamp, en Haute-Saône, au sud des Vosges. Il avait 29 ans. Le Général de Gaulle signe sa citation lui attribuant la Croix de Guerre avec Palme. – Il est désigné « *Mort pour la France* »-. Il était né à Chirols.

- Son frère Jean, diplômé de l'Ecole de l'Air, lieutenant, pilote dans l'aviation, rejoint la Haute-Savoie pour y organiser un « maquis » de Résistance dans la région de Thônes. Arrêté par la Gendarmerie de Vichy sur dénonciation, remis à la « Gestapo », enfermé à Annecy dans la prison de l'Ile, il arrive à s'en échapper grâce à un réseau de « résistants »... Il rejoint l'Afrique du Nord par l'Espagne et s'engage en Algérie dans l'Aviation Française en cours de reconstitution avec l'aide des Américains. Il est capitaine, chef d'escadrille de bombardiers d'attaque. Il participe à tous les combats aériens de 1943 à 1945. Il continuera sa carrière dans l'Armée de l'Air, deviendra Général, sera promu Commandeur de la Légion d'Honneur.

- Leur beau-frère Tom Morel, lieutenant de Chasseurs Alpains, époux de leur sœur Marie Germaine, rejoint l'Armée Secrète en Haute-Savoie. Il y organise la Résistance et particulièrement le maquis du Plateau des Glières. Il y sera tué le 10 mars 1944 au cours d'un affrontement avec des militaires de l'Etat Français, inféodés à l'Allemagne. Il avait 28 ans. Officier de la Légion d'Honneur, le Général de Gaulle le nommera à titre posthume « Compagnon de la Libération ». Il est désigné « *Mort pour la France* ». Il était très attaché à Chirols.

- Jean François Plantevin, fils aîné de Jean, alors étudiant, 21 ans, s'engage dans les maquis du Vercors. Il est détaché aux maquis des Pyrénées. Il y devient « passeur » d'évadés de la France vers l'Espagne. Arrêté par la police de Vichy à Toulouse, mis dans un train de déportation vers l'Allemagne, il arrive à s'en échapper... Recueilli par un réseau de résistants lyonnais, il rejoint les maquis du Jura qui vont se battre contre l'armée allemande lors de son repli en 1944. Né à Annecy, Il était très attaché à Chirols.

La mort de Tom Morel puis celle de Léon Lamy avaient été des chocs très rudes pour Joseph. Il mourut brutalement le 8 novembre 1944. Il allait sur ses 82 ans.

- Un autre de ses petits fils allait mourir au combat, Joseph Devillard, fils aîné de sa fille Marie. Il s'était engagé dans « l'Armée de la Libération » au 1<sup>er</sup> Régiment de Zouaves lors de son passage à Saint-Etienne début septembre 1944. Aspirant, Il fut tué un mois avant la capitulation de l'Allemagne à

## 9

Pfaffenroth près de Karlsruhe dans le Bade-Wurtemberg, le 9 avril 1945. Il avait 22 ans, sera « médaillé militaire » à titre posthume. – « *Mort pour la France* » - Lui aussi très attaché à Chirols.

Les années d'après-guerre furent difficiles pour le moulinage du fait d'une pénurie importante de matières premières. L'entreprise de tricotage créée à Ugine n'avait pas connu le succès espéré. Entre 1940 et 1945, coupée de son partenaire troyen, donneur d'ordres, elle avait fonctionné à petit régime par manque de matières premières. Après la Libération, cette situation avait perduré. Il n'était pas possible de remonter la pente. Elle fut liquidée en 1955.

Ce n'est qu'à partir des années 1950 que l'activité s'améliora dans le « moulinage » avec la production en France et en Europe des fils textiles « synthétiques » sous licence de la société américaine Dupont de Nemours : les Polyamides / Nylon, les Polyester/ Tergal.

En France c'est la société Rhône-Poulenc qui assura les productions des fils Nylon et Tergal. Le marché français lui était exclusivement réservé. Leur développement fut fulgurant, dans différents domaines la demande devint considérable.

Rhône-Poulenc en sous traitait – à façon – le moulinage de très importants volumes chez quelques mouliniers qui étaient ses fidèles clients par ailleurs.

En Angleterre l'entreprise Litton Mills, très introduite auprès du fournisseur anglais de ces matières premières, prospérait. Elle développait rapidement de nouvelles applications, avec d'excellents résultats.

L'entreprise de Veyrières et ses 4 sites de moulinage et tissage végétaient... Elle n'avait pas les relations et les qualifications voulues pour se faire reconnaître comme façonnier par le groupe chimique Rhône-Poulenc. Elle n'avait pas non plus les capacités financières suffisantes pour acquérir les machines nécessaires à ces nouvelles fabrications. Ne prenant pas d'initiatives elle restait donc tributaire des donneurs d'ordres lyonnais qui tenaient leurs mouliniers façonniers sous leur « dure férule », leur payant des prix de façon qui ne leur donnait pas la capacité d'investir. Le tissage de Thueyts était dans la même situation.

Ayant pris sa retraite anglaise en 1955, Jean revient à Veyrières. Il est le Président Directeur Général de la société. Il s'investit à fond dans sa conduite.

Par étapes successives, il amène de nouveaux clients extérieurs à l'étroit milieu lyonnais.

Il fait évoluer les fabrications pour répondre à leurs besoins en moulinage et en tissage.

Les prix de façon deviennent meilleurs et les commandes plus régulières. On peut à nouveau investir et améliorer les matériels de production.

Par ses relations anglaises, il est recommandé auprès d'une entreprise de moulinage allemande – Moraweck -. Elle devient cliente et passe des commandes régulières bien rémunérées, que l'on peut produire sur les matériels traditionnels.

Son fils, Jean François qui, au lendemain de la guerre, avait intégré la société Litton Mills, est revenu s'installer en France et travaille dans une importante société de tricotage de Troyes. Il développe pour elle un ensemble d'ateliers équipés de machines de « texturation » de fabrication anglaise pouvant produire des fils nylon « gonflant et élastique » - Marque déposée « Nylon Z » – qui connaissent un grand succès. Il fait mettre en place 6 de ces machines à Veyrières. Elles entrent en production en 1962, amenant une forte amélioration du chiffre d'affaires.

La société Moraweck recommande l'entreprise Plantevin au plus important groupe chimique allemand – Farbwerke Hoechst – qui, licencié de Dupont de Nemours, a besoin de faire mouliner à façon des volumes importants de fils Polyester et Polyamide pour des usages très divers. Des contrats de travail à façon sont conclus. C'est grâce à ces réseaux relationnels, à ces nouveaux clients, à leurs apports de commandes, que le moulinage de Veyrières peut se moderniser et se restructurer à partir des années 1962 / 63.

## 10

Parallèlement un effort d'investissements en métiers à tisser de grande largeur – 3 mètres - avait été entrepris pour le tissage de Thueyts, lui permettant d'assurer des productions pour les marchés du voilage/ameublement « polyester », en pleine expansion. Ceci se fait en sous-traitance avec le leader français de ce type de produit sur le marché mondial – « Voile Tergal Plein Jour ».

Ces différentes évolutions, accompagnées de contrats sur 3 à 5 ans, sécurisaient les banquiers et ouvraient des capacités de crédits pour les investissements à réaliser.

La société anglaise Litton Mills est vendue en 1963. La plupart des différents actionnaires familiaux porteurs de parts réinvestissent dans la société « J. Plantevin Ainé et Compagnie » les sommes qu'ils touchent de cette vente. A partir de 1964 l'entreprise est ainsi remise sur les rails.

En 1965 une lourde crise touche brutalement l'ensemble de l'industrie textile française.

La très forte activité des 6 années précédentes a provoqué la constitution d'énormes stocks « en cours de fabrication » dans la très longue chaîne des différentes étapes de la production. Il faut résorber ces stocks. L'activité va chuter de 30% pour toutes les entreprises pendant près de 2 ans.

Les nombreux moulinages qui travaillent à façon pour la production du nylon « mousse conventionnel » destiné surtout à la fabrication des pantalons fuseaux de ski élastiques *Fusalp* sont arrêtés. Ils ne redémarreront jamais, les processus de production ayant changé entre temps.

Cela touche toutes les vallées dans la périphérie d'Aubenas et de la région des Boutières...

Grâce aux orientations prises au cours des 3 années précédentes, les moulinages Plantevin avaient abandonné ces types de productions. Ils échappent ainsi à cette funeste destinée.

D'importants investissements sont réalisés entre 1967 et 1975. Une nouvelle usine est créée à Prades. Elle a une forte activité de travail à façon pour différents clients allemands et hollandais, pour une « filiale moulinage » du Groupe Rhône-Poulenc et pour un très important producteur de « tissus lainiers » situé à Lavelanet en Ariège, au pied des Pyrénées.

Jean Plantevin meurt accidentellement le 1<sup>er</sup> mai 1974. L'émotion et la tristesse sont grandes dans la famille, l'entreprise et tout leur environnement. Il était maire de Chirols depuis 1959. Il avait exercé un premier mandat de 1933 à 1936. Sa clairvoyance, sa bienveillance, sa disponibilité, son humanisme étaient unanimement appréciés. Malgré son âge il gardait en lui une étonnante audace, une grande lucidité, une forte capacité d'entreprendre, d'excellentes qualités relationnelles...

A partir de 1979 des progrès technologiques réalisés chez les producteurs de fils synthétiques, leur permettent de supprimer des opérations qu'ils font faire à façon chez les mouliniers. Cela impacte environ 40 % des activités de la profession et entraîne de nombreuses fermetures d'usine.

La société Plantevin est touchée. Elle doit réduire ses effectifs et fermer son usine de Prades. Elle la vend. Les usines d'Aulueyres et Montpezat sont fermées définitivement. Elle se replie sur les usines de Veyrières et Thueyts. S'ensuivent des années difficiles. Les effectifs doivent encore être réduits.

En 1987, l'entreprise est face à une situation devenue critique. Il faut purger un passé lourd, créateur d'un fort déséquilibre. Cela ne peut se faire qu'au travers d'une rupture et d'un redémarrage.

La société JPAC est mise en liquidation.

Deux nouvelles sociétés sont créées :

« **Itexa sas** » pour l'usine de Thueyts et « **Verytex sarl** » pour l'usine de Veyrières.

Elles prennent le relais dès le début de 1988.

Etant réadaptées aux marchés, leurs activités sont soutenues et rentables.

## 11

- « **Itexa** » produit des fils fantaisie Polyester destinés au tissage de voilages rideaux et au tricotage de tissus pour vêtements féminins. Elle acquiert un statut de « transformateur marchand », développe une clientèle solide et fidèle. Elle gagne en rentabilité. D'importants investissements sont faits.

- « **Verytex** » consolide les relations de fidélité qui existaient précédemment avec un important client de Troyes pour la production à façon de fils élastiques guipés Lycra/Nylon, Lycra/coton destinés au chaussant et sous vêtements féminins. Elle augmente ses capacités de production. Les commandes sont régulières et la rentabilité satisfaisante et constante.

**Imprégnés des principes de l'« ordo libéralisme », les Etats-Unis et la Grande-Bretagne militent pour un « libéralisme absolu du commerce international ».** La République Démocratique de Chine est à l'affût. Elle attend patiemment.

**Depuis les accords de Maëstricht de février 1992, l'autorité de l'Union Européenne est prédominante sur celle de ses Etats Membres.**

**L'Union Européenne se rallie aux positions « anglo-saxonnes » !**

**Elle signe les accords mondiaux de Marrakech en janvier 1996 qui stipulent que « la libéralisation totale du commerce international sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000 ».**

La Chine se prépare à cette échéance et investit massivement pour son industrie textile. Elle passe de gigantesques commandes aux différents fabricants européens et américains de matériels textiles qui s'en régalaient.

A dater du 1<sup>er</sup> janvier 2000 les frontières sont ouvertes.

Il n'y a plus de contingentements ni de droits de douanes.

Le contre coup brutal arrive.

On assiste à une invasion d'articles textiles de toutes natures venant de Chine. Ils déferlent sur l'Europe à des prix cassés, sans aucune restriction. La grande distribution en fait son bonheur.

En deux ans les entreprises textiles européennes sont détruites à 95 %.

C'est une tragédie sur le plan économique et sur le plan social. De multiples capacités créatrices et entrepreneuriales, grandes qualités de la France, sont irrémédiablement détruites.

Plus de 1 100 000 emplois vont ainsi être supprimés dans l'ensemble de l'industrie textile française

Les autres pays d'Europe subissent le même sort.

Les entreprises Plantevin, **Itexa** à Thueyts et **Verytex** à Veyrières, vont péniblement faire face pendant 4 ans. Les commandes de leurs clients ne cessent de diminuer.

Début 2005, il n'y a pas d'autre solution que de demander au Tribunal de Commerce de prononcer leurs liquidations.

Elles sont dans les toutes dernières de la profession à « jeter l'éponge » !

Les personnels sont licenciés, les matériels vendus aux enchères, *achetés à vil prix par des entreprises turques et iraniennes.*

Le bâtiment de Thueyts est vendu.

La cession des bâtiments de Veyrières prend plus de temps. Elle est plus difficile.

La situation excentrée du site, son accès difficile, son confinement, ses dimensions, ses structures compliquées décourageaient les investisseurs de type institutionnel et privé, malgré un projet architectural, fourni et chiffré, qui était apprécié et dont les coûts étaient dans les normes..

En 1984 le Conseil Général de l'Ardèche avait fait part de son intention de réaliser un barrage sur la Fonteaulière afin de créer une réserve d'eau, destinée à alimenter en eau potable le sud du département, Ruoms et Vallon-Pont d'Arc, vouées au développement du tourisme. Ce barrage devait

## 12

être construit sur l'emplacement de la prise d'eau de l'usine en amont. L'usine allait donc perdre une force motrice importante. JPAC propose de céder la totalité du site sauf ses bâtiments industriels et leurs emprises de terrain. La transaction est conclue dans ce sens. L'ancienne maison familiale devient la propriété du Département. Le Conseil Général finance l'installation de l'écomusée du moulinage dans les anciennes « salles d'ouvraisons » situées dans son soubassement. Il refait la toiture et ... en reste là. En 2007, il cède la maison à la commune de Chirols ainsi que le parc, la voie d'accès, les clos / faïsses et les maisons qui se trouve à l'entrée du site à partir du pont.

La mairie aménage une voie carrossable pour accéder aux terrasses du 1<sup>er</sup> étage de l'internat.

Elle travaille sur un projet de réhabilitation de l'ancienne maison d'habitation et sur les réaménagement et utilisation des clos / faïsses.

Les bâtiments d'usine et de l'internat sont cédés au « Collectif du Moulinage de Chirols » en mai 2019. Ils vont connaître une nouvelle destinée.

Ce site redevient vivant, tel qu'il le fut pendant un siècle et demi.

Il est dorénavant intégré dans des perspectives économiques et humaines positives pour le futur, pouvant assurer la continuité de son histoire et de ses « valeurs » sociales.

Sa nouvelle vocation porte sur des activités variées : artisanales, artistiques, culturelles, formatives, locatives, de télétravail, de services dans différents domaines... avec des espaces appropriés, adaptés aux besoins.

Des logements. Des capacités d'accueil...

Une réhabilitation des bâtiments et de leur environnement pour leur redonner leurs structures et aspects d'origine...

Une bonne intégration locale. Beaucoup d'énergie et de travail. De l'enthousiasme.

Une très belle subvention reçue très récemment de la Fondation Stéphane Bern. Témoignage d'une reconnaissance et marque d'un encouragement.

Nos vœux accompagnent ses initiateurs et réalisateurs.

Ils ont le souci d'entretenir et faire vivre l'histoire de ces lieux.

Ils sont très ouverts aux visites des descendants de Jean Louis et Joseph Plantevin.

*Etienne et Henri Plantevin*



## Organigramme de 1852 à 2005

## MOULINAGES PLANTEVIN à VEYRIERES par CHIROLS

De 1857 à 1890	Entreprise personnelle	Jean Louis Plantevin							
De 1890 à 1922		Joseph Plantevin							
De 1922 à 1944	Société Anonyme	Joseph Plantevin	Président Directeur Général						
Organigramme de la SA J. Plantevin Aîné et Compagnie									
		1945/1955	1956 / 1963	1964 /1974	1974 / 1980	1981 / 1987	1988/2005		
PDG / Président du Conseil Surveillance	Jean Plantevin	Jean Plantevin	Jean Plantevin	Jean Plantevin	Jean François Plantevin	Jean François Plantevin	Etienne Plantevin		
Adjoint Direction Génér / Président Directoire	Dip Ecole Commerce Lyon			Etienne Plantevin Dip. Ecole HEC Paris	Etienne Plantevin	Etienne Plantevin			
Conseil Juridique / Avocat							Christian Plantevin avocat Bureau Lyon Bureau Ardèche		
Direction technique			Henri Plantevin /1958 Dip Ecole Centrale Lyon	Henri Plantevin	Henri Plantevin	Henri Plantevin			
Usine Veyrières		Georges Plantevin (1) Dip Ecole Tissage Lyon (Retraite 1956)	Pierre Plantevin (Retraite 1964)	Georges Plantevin (2)	Georges Plantevin	Henri Plantevin	Etienne Plantevin		
Usines Auluyeres et Montpezat		Pierre Plantevin	Pierre Plantevin	"	"	"			
Usine Prades				"	"	"			
Tissage - Moulinage									
Usine Thueyts	Tissage	François Plantevin	François Plantevin Maurice Plantevin	Maurice Plantevin	Maurice Plantevin	Maurice Plantevin	Maurice Plantevin	Maurice Plantevin	Maurice Plantevin /1991
Moulinage									Etienne Plantevin

Article de presse juillet 1934 – Incendie de Veyrières

A 12 KILOMÈTRES DE VALS-LES-BAINS

# UNE USINE DE TISSAGE ET MOULINAGE en partie détruite par un incendie

## PLUSIEURS MILLIONS DE DÉGATS Cent cinquante ouvrières réduites au chômage

Vals, 4 juillet. — A 12 kilomètres de Vals, dans la vallée de Fontauhere, à deux pas de la charmante station du Pestrin, sur les rives boisées de cette rivière, le plus important des moulinages de la région, celui de la Société anonyme Plantévin Alné et Cie, vient d'être en grande partie détruit par un formidable incendie.

### L'ALERTE

A 11 h. 50, alors que tout le personnel était à table, le feu se déclarait, pour une cause encore inconnue, dans un entrepôt situé au Nord des bâtiments. Alerté immédiatement, le personnel, se servant des moyens de secours prévus en cas d'incendie, essaya, mais en vain, d'éteindre ce premier foyer.

Aveuglé par la fumée acre qu'un vent du Nord rabattait sur lui, celui-ci dû reculer devant le développement fouloyant du feu, alimenté par un stock de bois d'emballage.

### LES PREMIERS SECOURS

Tandis que le personnel évacuait rapidement le dortoir contigu, le directeur

faisait appel par téléphone aux pompiers de Pont-de-la-Beaume qui arrivèrent aussitôt, précédant ceux de Thueyts, Burzet, Lajevade.

Les motos-pompes de ces diverses compagnies furent mises immédiatement en batterie sur l'aile gauche des bâtiments qui brûlaient déjà depuis un moment.

L'incendie prenant des proportions de plus en plus considérables, on fit appel alors, aux compagnies des sapeurs-pompiers de Vals et d'Aubenas qui joignirent leurs efforts à ceux de leurs valeureux collègues.

Les deux ailes parallèles des immenses bâtiments étaient, alors, embrasées; le foyer était si ardent que l'air accumulé dans les doubles fenêtres faisait voler celles-ci en éclats et que les tuyaux de descente en zinc fondaient comme cire.

A 13 heures, la toiture et la voûte du premier étage du dortoir s'effondraient soulevant des gerbes de flamme que les arbustes et les vignes qui s'étagent sur ses flancs.

Une heure après, c'était autour du bâtiment de droite renfermant un moulinage de 18.000 fuseaux et un tissage de 70 métiers qui est entièrement détruit.

Grâce aux sept puissantes lances, la part du feu fut être faite et les bureaux de la maison bourgeoise, magasins, centrale électrique, furent isolés du foyer.

A 18 heures, l'aspect des bâtiments est lamentable; des lapins, poules gisent calcinés sur le sol; des pans de mur s'écroulent; de sourdes explosions retentissent; des ménages, maintenant, sans abri, contemplant ce lamentable spectacle, aïors que les pompiers noient les décombrés fumants.

Les causes du sinistre sont encore inconnues et les dégâts difficilement évaluables.

On peut, toutefois, les fixer à plus d'un million, couverts par des assurances; en plus des dégâts matériels, plus de 150 ouvrières seront en chômage et plusieurs ménages momentanément sans abri.

Le service d'ordre était assuré par les brigades de gendarmerie de Montpezat et d'Alevade.

## Que reste t'il de l'industrie du moulinage ?

Entre 1950 et 1980, l'industrie du moulinage comptait en France 11000 salariés.

6000 se répartissaient entre le sud-Ardèche et le sud-Drome, 5000 entre les nords de ces deux départements, la Haute-Loire, la Loire, le Rhône et l'Isère. Aujourd'hui son effectif global se situe à un maximum de 400 salariés répartis sur 5 entreprises avec 7 usines - 6 en sud Ardèche \* et 1 dans la Drome. - Il en reste donc **3,60%**

Sur la même période les effectifs de l'ensemble de l'industrie textile française – confection comprise – sont passés de 1200000 personnes à environ 60000.

- Il en reste donc **5,00%**

*(\* La seule entreprise qui continue à faire le moulinage de la soie, occupe l'ancienne usine Plantevin de Prades. Elle est rattachée au Groupe Hermès)*

Dans ce gigantesque effondrement, il y a eu l'impact des évolutions technologiques qui peuvent représenter entre 30 et 40%. Mais c'est le « libéralisme absolu » des échanges commerciaux sur le plan mondial, appliqué à partir de l'année 2000 – accords internationaux de Marrakech de 1996 -, qui porte la majeure responsabilité de cette désastreuse évolution.

Pour l'ensemble de l'industrie textile française et européenne, ce « libéralisme » a eu pour conséquence de vider de leurs emplois qualifiés et stables de nombreuses localités, la plupart du temps rurales, créant ainsi de graves déséquilibres humains et sociaux et des déserts économiques.

Pour ses besoins de produits textiles de toutes natures, tout aussi élémentaires que ceux du logement, de la santé, de l'alimentation, l'Union Européenne est aujourd'hui totalement dépendante de fournisseurs situés à l'autre bout du monde. Ceux ci sont immaîtrisables du fait des régimes dirigistes totalitaires qui les dominent avec de leurs ambitions expansionnistes de caractère mondial... Les risques sont devenus majeurs pour nos démocraties occidentales.

A quand un changement fondamental de nos stratégies ?

Cette même question peut se poser pour un nombre considérable d'autres activités.

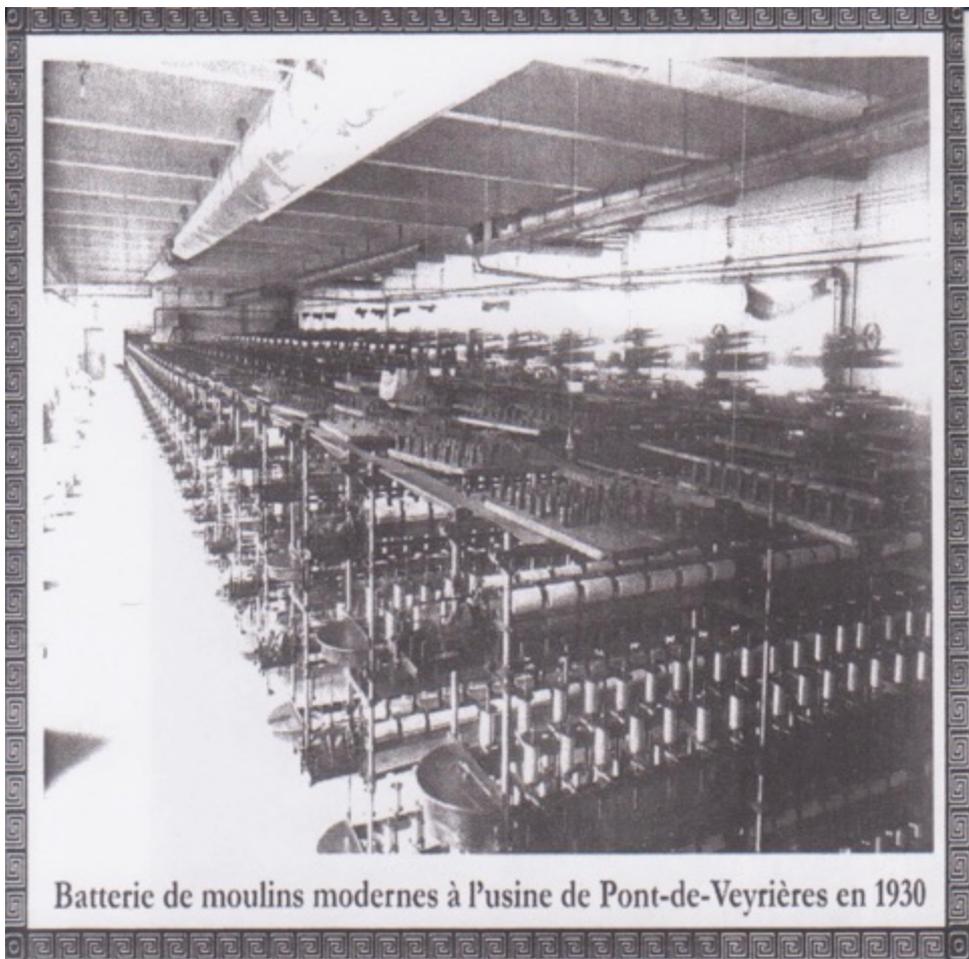


Usine de Thueyts – Tissage de 1927 à 1985 - Moulinage de 1985 à 2006

## Les outils du MOULINAGE



Moulins du 19<sup>ème</sup> siècle – Eco musée du moulinage à Veyrières



Moulins de torsion – Années 1930 / 1970 à Veyrières

**Moulinage années 1970 - 2005 - Usines Plantevin, Itexa et Vertyx**



**Moulin de texturation par brochettes**

**Moulin de texturation par air**

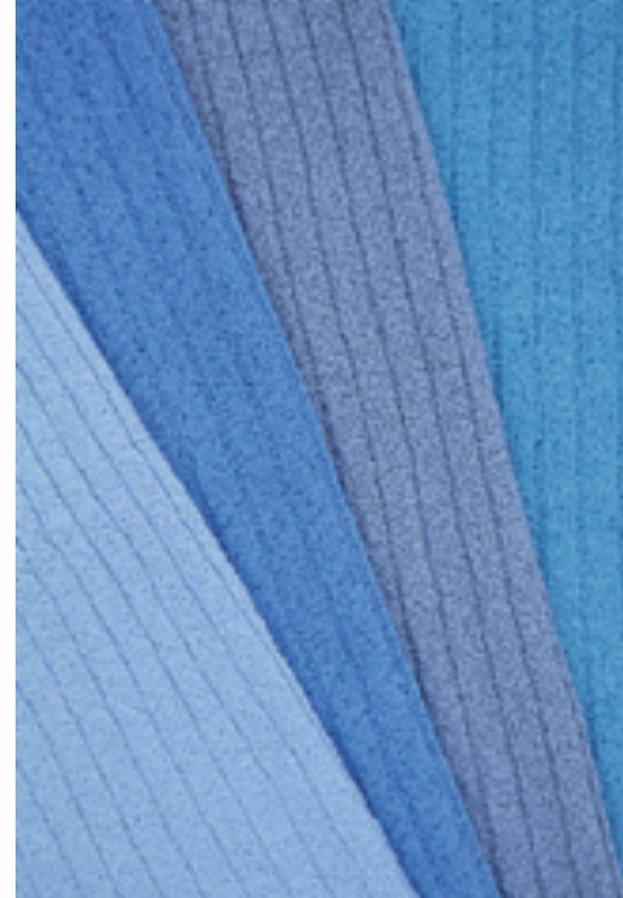
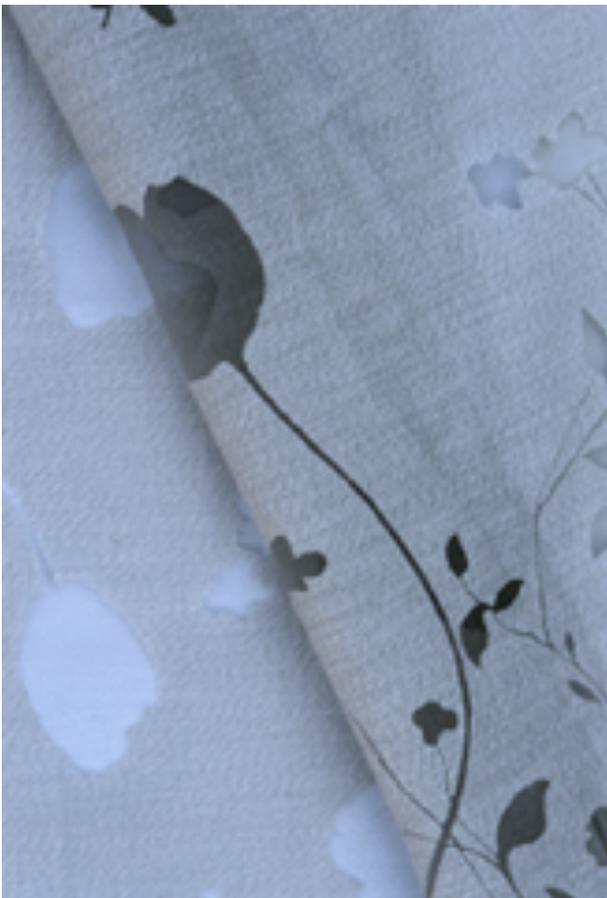
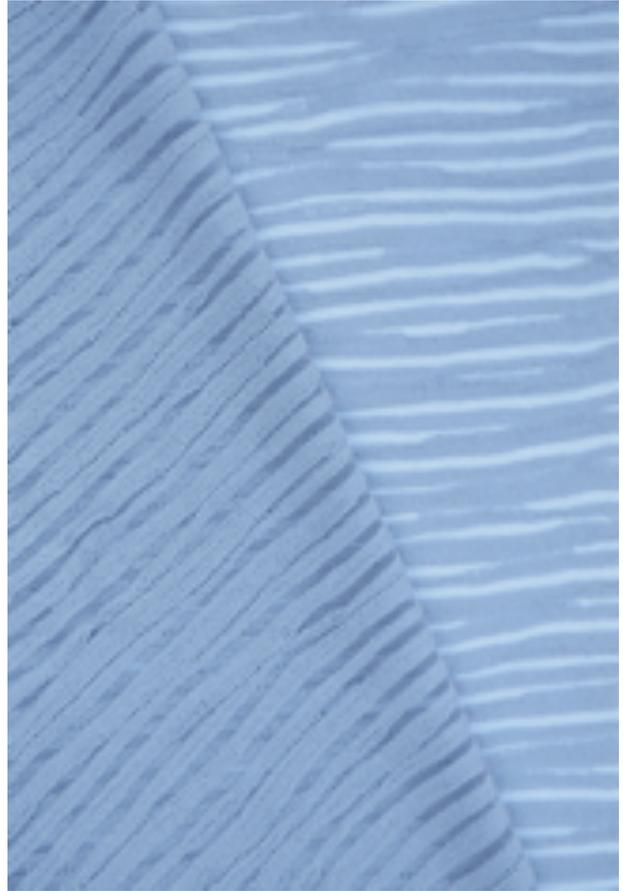
*fabriqués par la société SOTEXA à Aubenas années 1960/1985*



**Moulins double torsion et double torsion / texturation Années 1980/2000**

*fabriqués par la société ICBT à Valence, arrêtée depuis 2000*

**Tissus réalisés avec des fils produits par Itexa – Voilage et habillement**



**Le 21 janvier 2021 Victorien Pliez présente  
devant le jury de l'Université Lyon 2 sa thèse sur les**

**« *déclin et résilience de l'industrie textile rhônalpine des années 1950 à nos jours* »**

**Un long développement concerne l'industrie du moulinage.**

**Il est intéressant d'en présenter les paragraphes concernant ses principales entreprises**

« Dans le moulinage, on retrouve, derrière le trio de tête, « **Moulinage et Retorderie de Chavanoz** » (MRC), « **Tissages de Soierie Réunis** » (TSR), « **Moulinages Billion** », un ensemble d'entreprises familiales importantes, fortes de plusieurs centaines de salariés et impliquées dans la représentation professionnelle. Ces affaires, industriellement matures, s'orientent dans les années 1960 vers des stratégies d'optimisation incitées par la crise.

**- La première d'entre elles est la société des Filatures et moulinages de l'Ardèche (Fimola).**

Cette entreprise est initialement créée à Privas (Ardèche) en 1939 comme filiale de la société des « Textiles Veuguérin », une maison de négoce issue de la défunte maison « Veuve Guérin & Fils ». Initialement, elle est un simple façonnier pour le compte de celle-ci, avant d'entamer une politique d'acquisitions de petits moulinages ardéchois à partir de 1946. Cette politique culmine en 1956 avec l'achat d'un important site à Saint-Julien-en-Saint-Alban (Ardèche) équipé de matériel moderne. L'extension se poursuit ultérieurement par l'agrandissement régulier des sites et un renouvellement matériel constant. Finalement, Fimola absorbe Veugeurin en 1965 et devient une société anonyme. Avec six usines, toutes ardéchoises, 515 salariés et 31 millions de F de ventes, l'entreprise pointe au sixième rang national des affaires de moulinage. Sa production annuelle s'élève à 2 000 t en 1966, soit 4,7 % de l'ensemble de la filière, pour moitié en ventes propres et pour moitié en façons à destination de la Rhodiaceta et de la MRC, qui ne représente cependant que 10 % de son chiffre d'affaires. L'entreprise se distingue par son haut taux d'exportation, entre 55 et 60 % à la fin des années 1960, principalement à destination de l'Allemagne, l'Italie, le Portugal et l'Amérique du Sud. L'arsenal industriel s'avérant désormais trop dispersé, la Fimola entame une stratégie d'optimisation en regroupant ses fabrications au sein de l'usine de Saint-Julien, qui compte à elle seule pour la moitié des effectifs et les trois quarts de la production. Le programme de restructuration interne proposé au CIRIT en 1967 vise ainsi la fermeture immédiate de deux usines, d'une troisième en 1968 et d'un transfert partiel pour une quatrième...

**- Ce besoin d'optimisation se retrouve également du côté du plus gros moulinier drômois les Etablissements Louis Rohegude** basés à Valence, une entreprise familiale constituée en 1908 figurant au début des années 1970 au cinquième rang du moulinage national après un développement soutenu depuis sa création. L'affaire est de taille similaire à la Fimola (477 salariés et 33 millions de F de chiffre d'affaires), mais elle est plus concentrée avec seulement trois sites de production à Romans-sur-Isère, Valence et Tain-L'Hermitage. L'appareil est cependant dominé, à l'instar de la Fimola, par l'usine de Romans, unité moderne construite en 1956 qui représente 60 % des effectifs. Rohegude opte donc en 1971 pour la fermeture de la vieille usine de Valence, inadaptée à l'installation de machines de texturation et le licenciement de 131 personnes afin de favoriser la modernisation des usines subsistantes dans les fils texturés et fantaisie à destination des marchés du voile. Ce programme fait l'objet d'un financement particulièrement ambitieux pour une entreprise de cette taille, puisqu'il représente un financement de 13 millions de F, dont 12 d'acquisition de matériel.

**- Les mêmes opérations se retrouvent également pour l'entreprise Mayor**, une affaire elle aussi familiale fondée en 1924 spécialisée dans le moulinage soie et synthétiques, forte de 239 salariés et de

37 millions de F en ventes en 1970. Sa structure reste similaire à la concurrence avec une usine principale au Grand-Lemps (Isère, 134 salariés), complétée par trois ateliers d'une vingtaine à une quarantaine de salariés à Aizac (Ardèche), Bouchat (Drôme) et Pont-du-Duzon (Ardèche). Le site de Bouchat, spécialisé dans les ouvraisons soie particulièrement déficitaires, fait ainsi l'objet d'une fermeture en 1971, suivi par celui d'Aizac l'année suivante, afin de favoriser le développement des texturés synthétiques. Elle est reprise par Billion après son dépôt de bilan, mais sera liquidée quelques années plus tard.

**Ces programmes de restructurations tendent à mettre fin à un modèle industriel jusqu'ici dominé par des entreprises en *clusters*, ayant assuré leur développement par la reprise d'unités indépendantes.**

**- La seule entreprise qui semble échapper à ce phénomène est le moulinier « Plantevin Aîné & Cie », société anonyme, fondée en 1923, à Chirols (Ardèche).**

L'affaire familiale, quasi-exclusivement façonnrière, est au début des années 1960 en perte de vitesse, victime d'un matériel vétuste et d'une direction vieillissante. La passation de témoin à une nouvelle génération de managers familiaux fortement qualifiés s'accompagne d'une diversification des marchés, l'entreprise étant excessivement tributaire de ses donneurs d'ordre de la place lyonnaise, et d'un renouvellement de la totalité de son matériel ancien entre 1962 et 1966, financés indistinctement par une augmentation de capital, une amélioration de la capacité d'autofinancement et de l'endettement à moyen terme.

Elle s'ouvre à l'exportation qui représente un tiers de son chiffre d'affaires et au fil industriel.

Elle compte notamment dans sa clientèle le chimiste allemand **Hoescht** pour qui elle travaille à façon. Contrairement aux autres affaires moulinières de son rang, Plantevin Aîné s'avère être dans les années 1960 une entreprise en pleine expansion plus que de consolidation.

Entre 1961 et 1971, son chiffre d'affaires passe ainsi de 1,6 million à 13,8 millions de F ; ses effectifs doublent de 160 à 240 salariés, répartis dans huit sites dont deux usines à Chirols et Prades d'une centaine de salariés chacune. Si Plantevin est, transformateurs-marchands inclus, la 19e affaire moulinière nationale, elle est en revanche au second rang pour les affaires purement façonnrières.

Contrairement aux autres entreprises, la demande de subvention ne concerne pas une restructuration interne, mais un programme d'acquisition de matériels devant s'accompagner à terme de 60 créations d'emplois.

Le cas de Plantevin illustre donc que, même dans un contexte de généralisation de la texturation et d'accroissement concurrentiel, des stratégies agressives d'expansion peuvent porter leurs fruits par un effort de diversification tant de marché que de produit ».

-----  
*Ces entreprises durent « déposer leur bilan » et se trouvèrent engagées dans des « procédures de liquidation judiciaire » : **Fimola**, 500 personnes, en 1974 - **Tissages de Soierie Réunis et ses filiales**, 2500 personnes, en 1976 - **RocheGude**, 250 personnes, en 2002 - **Mayor**, 200 personnes, en 2004 - **Plantevin (Itexa-Veritex)**, 100 personnes, en 2005...*

*Les différentes usines des « **Moulinages et Retorderies de Chavanoz (MRC)** », filiale de la **Société Rhône Poulenc Textiles** : à Munas en Nord Ardèche, Saint Pierre sous Aubenas et La Villedieu en Sud Ardèche, Montélimar dans la Drome, Le Monastier sur Gazeilles en Haute Loire, ont été vendues progressivement dans les années 1980 à différents mouliniers qui eux-mêmes ont dû mettre un terme à leurs activités entre 1995 et 2005. Ce triste bilan ne tient pas compte des très nombreux moulinages de 10 à 30 salariés qui furent contraints de cesser leurs activités dans ces trois départements.*

**Juin 2022**

**Etienne Plantevin**

*Ancien membre élu de la CCI d'Aubenas Privas Largentière,  
Ancien Président du Syndicat National Français du Moulinage,  
dans les années 1970*

